

demandons, et nous respectons quand même les Universités. Si nous demandons à nous mettre sur le même pied que les autres professions libérales dans cette province, ce n'est pas par caprice, ce n'est pas par jalousie de caste, ce n'est pas même pour réclamer ce que notre dignité de représentants de la profession aurait droit d'exiger; c'est simplement pour agrandir notre champ d'action sous le soleil, c'est tout tristement pour permettre à quelques-uns des nôtres, que notre encombrement étouffe, de gagner le pain de leur famille.

L'on dirait que le corps universitaire forme dans l'ordre intellectuel, une espèce d'aristocratie; et vous savez par l'histoire de la féodalité, par celle plus contemporaine de l'autocratie aristocratique russe, en un mot, par les biographies de toutes les aristocraties, combien ces castes sont chatouilleuses sur le point des privilèges. Et si l'on songe que cette espèce d'aristocratie intellectuelle est à base théocratique, l'on comprendra quelle somme de travail, d'énergie il faut, pour faire évoluer un semblable monument. L'expérience est là, qui nous prouve que, en général, ces corporations, après avoir atteint un certain sommet, une certaine apogée, tendent à se figer dans un "statu quo", dans une léthargie, dans une immobilité dédaigneuse. Il a toujours fallu l'effort du peuple, l'énergie de la démocratie pour faire partir cette machine lorsqu'elle s'est enlisée; ou pour la briser lorsqu'elle fait trop obstacle. Eh bien! nous, les membres de la profession, nous, vos mandataires, représentons cette force démocratique, et soyez sûr que nous réussirons; mais pour cela nous comptons sur l'appui moral de chacun de vous, et surtout, sur l'union commune de toutes nos Associations.

Les Sociétés médicales qui germent et poussent actuellement dans notre province avec tant de vigueur, sont les forces de l'avenir.

Lorsque le temps sera venu, il faudra que chaque membre de nos syndicats emploie son influence auprès de la députation, pour faire accepter par la Législature nos légitimes réclamations.

Je rappellerai ici à la mémoire des membres du comité de Législation, dont j'ai donné les noms plus haut, une motion que vous pourrez trouver dans le rapport du Collège, assemblée des 28 et 29 septembre 1904, page 54: "M. le Dr Laurendeau présente une motion, renfermant les principales réformes que